

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉ DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

Séance du 20 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt novembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, Mme Demare, M Delpech, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Layrisse
M Roucher à M Augé
M Garnier à Mme Le Moller

Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Baron, M Camacho

Secrétaire de séance : M Jacques Bouteyre.

La séance est ouverte,

Délibération du : 20 novembre 2019
Rendue exécutoire le : 25 novembre 2019
Publiée le : 25 novembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 novembre 2019

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉ DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Vu les délibérations DG14_050 et DG14_051 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés de la commune.

Vu la délibération DG18_141 en date du 21 novembre 2018 portant modification de la désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune.

Considérant la démission de Monsieur Thierry Leblond Adjoint au Maire et Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire au sein de l'école élémentaire Montaigne.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des Établissements scolaires des 1er et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires Suppléant	Mme Le Moller Corinne Mme Rivière Ariane M. Garnier Arnaud
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	Mme Barrière Cécile Mme Le Moller Corinne
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire Suppléant	M. Auffret Jean-Yves M. Dubos Pascal

ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Picard Marie-Odile M. Alban Marc
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine M. Delpech Xavier
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire Suppléant	Mme Hanusse Françoise M. Auffret Jean-Yves
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Le Moller Corinne M. Bouteyre Jacques
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire Suppléant	Mme Alhaitz Emmanuelle M. Dubos Pascal
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claudin Geoffrey Mme Rivière Ariane
ECOLE ELEMENTAIRE	Titulaire	Mme Le Moller Corinne

MONTAIGNE - (CENTRE)	Suppléant	M. Braun Pierre
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	M. Garnier Arnaud Mme Le Moller Corinne
ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine Mme Nardini Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Dumas Vanessa Mme Baron Évelyne
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Auffret Jean-Yves M. Demanes Fabrice
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	Mme Barrière Cécile Mme Layrisse Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Acquaviva Jean-Claude M. Pages Christian

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **24 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 20 novembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_115
Date de la décision:	2019-11-20 00:00:00+01
Objet:	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.3.4 - autres
Identifiant unique:	033-213304496-20191120-DG19_115-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20191120-DG19_115-DE-1-1_0.xml	text/xml	1002
<i>nom de original:</i>		
DG19_115.pdf	application/pdf	740206
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20191120-DG19_115-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	740206

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2019 à 08h55min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2019 à 08h55min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2019 à 08h55min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2019 à 08h56min00s	Reçu par le MI le 2019-11-25